LA FARLÈDE

4A5. Plan de zonage

Est
La Castille
(1/2000)

PLU Plan Local d'Urbanisme de la Farlède

PLU approuvé le 12.04.2013
Révision n°1 du PLU prescrite le 14.04.2015
Révision n°1 du PLU prescrite le
Révision n°1 du PLU approuvée le

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du arrêtant les dispositions de la révision N°1 du Plan Local d'Urbanisme

HABITAT / DÉPLACEMENTS / AMÉNAGEMENT / ÉCONOMIE / ENVIRONNEMENT / PATRIMOINE

Édité le 09/12/2019

Zonage
Emplacement réservé
Servitude de localisation - Piéton et/ou cycle (2 à 3 m)
Servitude de localisation - Voie à créer (largeur de 10m)
Hauteur maximale en mètres (à l'égout/au faitage)
Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Mixité sociale et fonctionnelle

Emplacement réservé de mixité sociale
Linéaire commercial

Périmètre de mixité sociale (voir règlement)

40%
50%
75%

Patrimoine et paysage

Espace boisé classé

Espace vert protégé paysager (Article L151-19 du code de l'urbanisme)

1 - Restanques/Espaces agrestes
2 - Parc et jardin
3 - Espace vert public
4 - Bords de voie
5 - Bord de voie à paysager
6 - Frange urbaine à paysager

Alignement d'arbres remarquables

À conserver
À créer

Espace vert protégé écologique (Article L151-23 du code de l'urbanisme)

Ripisylves
Boisements

Patrimoine bâti protégé

(Article L151-19 du code de l'urbanisme)

Bâti protégé
Périmètre bâti d'intérêt patrimonial
Cônes de vue

A titre indicatif

PER Mouvement de terrain

Plan de prévention du risque d'inondation du Gapeau

Zone rouge et bleue
Zones basses hydrographiques

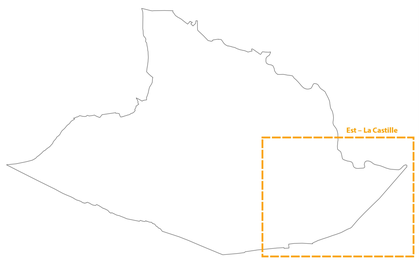

CITADIA CONSEIL

ÉCHELLE : 1 / 2000 ème

N

0 100 200 m